

LE CADASTRE DE 1585 DE PUGET-SUR-ARGENS (VAR)

Marcel JEAN

Le village de Puget-sur-Argens est situé sur une petite éminence séparant les contreforts de la montagne de l'Estérel, versant Bagnols-en-Forêt, de la plaine alluvionnaire de la basse vallée du fleuve Argens.

Cette situation élevée, à quelques cinq kilomètres de Fréjus, sur la DN 7, est à l'origine de son nom « Villa Pogito », du latin *podio*, podium, petite hauteur.

De tout temps Puget s'est évertué à préserver sa liberté face à l'emprise de sa voisine, Fréjus. L'économie urbaine vient de réussir ce que la politique de plusieurs siècles, menée par les évêques, seigneurs ecclésiastiques et laïques du lieu, n'avaient pu faire : réunir géographiquement, si ce n'est économiquement ou politiquement, les deux communes. En effet de nos jours, le long de la DN7 – nouveau nom de la RN7 dans le Var –, joignant Puget à Fréjus, une vaste zone artisanale et commerciale s'est créée, qui fait le bonheur économique de Puget.

Les cadastres

Etudier les cadastres d'une commune c'est en connaître son évolution. C'est en apprendre les quartiers, leurs origines, leurs cultures, leurs agrandissements ou leurs disparitions. C'est assister à l'implantation de nouvelles familles, en voir d'autres disparaître. Voir le bien-fonds des familles, composant la commune, grandir jusqu'à son éclatement. C'est connaître les possédants les plus apparents mais aussi les résidents les plus démunis. C'est donc tenter d'évaluer les richesses de la commune.

Les archives communales de Puget-sur-Argens, sous les cotes CC 1 à CC 16, possèdent les cadastres ou livres terriers allant du début du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution française. Les cadastres CC 1 et CC 2, en latin, sont en très mauvais état et inexploitable¹. Le registre CC 3 de 1538 est pratiquement illisible. Les cadastres CC4 de 1553 et CC5 de 1585 étant espacés seulement de trente années, nous utiliserons pour notre étude celui de 1585².

Ce cadastre est un registre *in-4*, de 107 feuillets écrits recto verso en provençal.

Les cotes cadastrales sont ainsi libellées :

En tête figure le nom du propriétaire : *Ben de Monet Roubert* (Biens de Monet Robert).

Puis pour chaque propriété énoncée :

sa qualité : *meson*, *ostal* ou *oustau* (maison, demeure), *ort* (jardin verger), *vigno* (vigne), *terro* (terre), *messuguièro* (lieu planté de cistes) etc. ;

le quartier dans lequel elle se trouve : *Foro Villo*, *Dintro Villo*, *Lo Gabro*, *La Vernedo*, etc. ;

sa superficie : *Cysteirado*, *Fosseirado*, *Sochoirade*, etc.

ses confronts : *Confront lou camin de Roquebruno*, *la terro de Anthony Raynard*, *La rivièro Argens*, etc. ;

son évaluation cadastrale : *évaluat seze florins.....ff xvi*

En dernier l'évaluation générale de la cote.

Ce livre terrier ne possède, ni en début, ni en fin, le P.V. des commissaires estimateurs.

Dans certains cas les propriétés ont été barrées, et l'on y a souvent inscrit dans la marge le nom du nouveau propriétaire et parfois la date de mutation. Prenons pour exemple la cote cadastrale de *Gaspard Castagno* dont les propriétés sont toutes barrées. Dans la marge de chaque propriété a été inscrit le nom du nouveau propriétaire ainsi que la date de la vente ou de la mutation, soit:

Tenet Pons Garcin lo 07 juing 1588. Tenet Jehan Mauro lo 07 juing 1588. Tenet Pascal Martel lo 07 juing 1588.

Pour certaines cotes, le prénom et le nom du propriétaire ont été barrés et remplacés par ceux du nouveau propriétaire ou de l'héritier : *Jehan Morgues* remplacé par *Janoto Morguesso*, certainement son héritière ; *Abel Laugier* remplacé par la hoirie de *Gaspardo Moteto* ; la hoirie de *Catherino Ardisson* par *Bastian Pascalon*. Pour le bien de *Honorat Torino de Callian* dont le nom et la propriété sont barrés, en marge il y est inscrit *Tenet Pascal le 22 juin 1591*. Dans le cas des biens de *Jehan Audel de Jaume*, en fin de cote, sont inscrits le nom des héritiers et l'évaluation des biens qui leur sont dévolues : *Francezo Audello - Anno Audello - Honorado Gavanesso*. Probablement ses deux filles et leur mère. Au nom du propriétaire est parfois ajouté sa filiation, le nom de l'épouse ou du mari, sa profession ou le lieu de sa provenance bien que n'étant pas considéré comme forain : *Jehan Morgues de jaumo. Tadel Mege et sa molher Mario. Marquet et Anthony Ollivier, frères. Mre Jehan Morgues fabre. Jehan Honorat Digno Sargent* (Sergent de Ville). *Pons Garcin de Barthélemy de Trans. Andrieu Cavalier de Bagnoulx*. (Bagnols-en-Forêts).

On y trouve des hoiries : *Ben Heres Guilhem Maunier*.

Si le florin est utilisé pour l'évaluation des parcelles, la livre cadastrale est employée pour l'évaluation totale de la cote du propriétaire. Le cadastre ne possédant pas le procès-verbal des commissaires estimateurs nous indiquant comment ont été estimés les biens et quel est le mode d'évaluation utilisé, Il nous est difficile de connaître la valeur réelle d'une terre, donc la valeur de la cote ainsi que celle du terroir. Cependant en 1578, la communauté décide de « *réduire, à l'instar des Communes voisines, la valeur de la livre cadastrale de 160 florins à 100 florins.* »

Les noms de familles

Les deux cent soixante-deux noms de familles, dépouillement des confronts compris, composant le cadastre sont cités :

Citations	Noms de Familles	Lieux	Observations
9	BONNAUD	5 Puget – 4 Fréjus	1 Bonot à Fréjus
8	AMIC	6 Puget – 2 Fréjus	4 Amiguesse
7	LAUGIER	6 Puget – 1 Fréjus	Laugier, groulier de Draguignan
	MORGUES	5 Puget – 2 Fréjus	Jehano Morguesso de Fréjus
	ROUCEL	6 Puget – 1 Roquebrune	3 Roucelo
6	BRUNEL	Tous Roquebrune	
5	JUBERT	2 Puget – 3 Roque	2 Juberto
	ROMAN	Tous de Fréjus	Noble Melchior Roman Sgr du Puget
	MAURO	4 Puget – 1 Frejus	4 Mauresso

4	ATTANOUX GAIBIER GAVOT RAINARD TALLON	3 Roquebrune – 1 Puget 3 Roquebrune – 1 Puget Tous de Puget 3 Puget – 1 Fréjus 3 Puget – 1 Fréjus	Noble Bernardin Gaibier S^{gr} de Calhian à Fréjus
3	16 NOMS de FAMILLE		
2	28 NOMS de FAMILLE		
1	80 NOMS de FAMILLE		

Les seize noms de famille (16) tant pugétois que forains, qui sont cités 3 fois sont :
Audel, Berard, Crotte, Digne, Dol, Felip, Garcin, Gascon, Martin, Matanet, Mege, Mouton ou Moton, Rey, Sagon, Samo ou Samono, Roudelhat.

Les vingt-huit noms de familles (28) tant pugétois que forains cités deux fois sont :
Angles, Aubert, Barbosy, Boisson ou Boysson, Bon, Bouthelier, Calvin, Cavalier, Deault ou Deaut, Denigris ou De Nigris, Gaston, Gavagnollo, Isnard, Jehan, Magail ou Magailh, Marenc ou Marenq, Matiau, Maurin, Mire, Moutet ou Motet, Ollivier, Pascallon, Portanier, Rambert, Robert, Tene, Trestornel, Vallagnosc.

Les soixante-dix-neuf noms de familles (79) tant Pugétans que Forains, cités une fois sont :
Abbe, Abon, Allègre, Ardisson, Audiffré, Aufrede, Augier, Auriol, Baragne, Barbes ou Barbous, Bartaq, Baud, Bernard, Bertrand, Bime, Borre, Bousquet, Boyer, Brun, Cabasse ou Cabaces, Calas, Calhan, Canasse, De Candolle, Capon, Carpenel, Castagne, Castinel, Chabert, Channet, Crispin, , Danyt ou Danit, De Rodes ou Derodes, Dominicy, Donat, Espitalier, Feraud, Hôpital de Frejus (*Espital e Freius*), Gatus, Ginete, Gracys, Jaume, Jourdan ou Jordan, Laurens, Marin, Martel, Mengeaud, Mirasq ou Mirasco, Mireur, Negre, Nicolas ou Nicolaud, Niel, Ordan, Palarcq ou Palarco, Pascal, Pelicier, Perusso, Peyron, Pissarelle, Rainaud, Remusat, Robion, Rebufel, Roquete, Romanot, Rostagne, Rousignol, Saint Anthoine, (Confrairie de ...), Sendre, Sorfe ou Sorfou, Sotairot, Surle, Tabacq, Tildon, Treilhe, Trognon, Vacques ou Vacos), Vassal, Verne.

Les Brunel cités 6 fois sont tous des forains de Roquebrune.

La famille Gavot citée 4 fois réside à Puget.

Certains propriétaires n'étant pas considérés comme forains viennent d'une ville des alentours : M^{me} la Lieutenant Dominicy épouse du lieutenant de sénéchaussée de Draguignan, *Andrieu Cavalier* de Bagnols, *Berthomieu Donat* de Bargemon, *Jaume Laugier*, groulier de Draguignan, *Gabriel Mirasco* de Bagnols, Hoirs de *Vincens Sagon* de Bagnols, *Marchion Trestournal* de Bargemon.

Tous ces possédants sauf M^{me} la Lieutenant Dominicy, de Draguignan, sont certainement des résidents de Puget.

Les familles nobles inscrites au cadastre : *Noble Melchior Roman, Sgr du Puget. Noble Bernardin Gaibier, Sgr de Callian*, sont propriétaires à Puget mais résident à Fréjus, centre politico-économique de la région.

Les femmes et les hoiries

Sur les 247 noms de familles côtés sur le cadastre on constate 44 noms de femmes dont 33 à Puget, 8 à Fréjus et 3 à Roquebrune. On y trouve aussi 26 hoiries dont 10 de Puget, 9 de Fréjus

et 7 de Roquebrune donc 16 hoiries foraines.

LIEUX	FEMMES	%	HOIRIES	%
PUGET	33	75,00	10	38,46
FRÉJUS	8	18,18	9	34,62
ROQUEBRUNE	3	6,82	7	26,92
Total	44	100,00	26	100,00

Les professions

Peu de professions ou états sont citées dans le cadastre de 1585, cependant des recherches ont permis de retrouver certaines de celles-ci entre 1569 et 1593 :

1 apothicaire, 2 bourgeois, 1 boyer (bouvier), 3 consuls, 1 cordonnier, 1 gardien de défend, 2 Hostes (hôte, hôtelier), 27 laboureurs, 4 marchands, 4 maréchal ferrand - fabre, 18 mesnagers (ménagers) 2 nobles, 1 notaire royal, 2 nourriguiers (éleveurs d'ovins), 8 maîtres peyriers (tailleurs de pierres), 2 praticiens, 1 prieur de la confrérie du Saint-Esprit, 1 sergent royal, 8 travailleurs (travailleurs à la journée), 2 viguiers.

Les quartiers

Le terroir de Puget est formé de quatre-vingt-six quartiers et micro-quartiers, tous terres roturières car les biens nobles, francs de tailles, ne sont pas cadastrés :

l'Aire Belle (*LA Bola*), L'Abriç , Le murier (*L'Amorier*), Les Aubrèdes, Autaret, Burbate, N.-D. de Burbate, Burbate sous le Beal (*Soubto Beal*), La Cadenade, Le Camp de Vidal, La Canavere, Clapiers, La Côte (*La Costo*), La Croix (*las Crous*), Derrière le Château (*Darrier Castel et Détras Castel*), Sous le Château (*Soubto Castel*), Derrière la Ville (*Detras Villo*), Dans la Ville (*Dintro Villo*), Sous Ville *Soubto Villo*, Sous Ville et la Petite Fontaine (*Soubto Villo la Fontete*), La Flandine, La Fontaine (*La Font*), Derrière la Fontaine (*Darrier la Font*), Hors la Ville (*Foro Villo*), Hors la Ville et La maison neuve (*Foro Villo et l'Oustau Nou*), Le Fort ou le Four ? (*Lo For*), Sur le Four (*Sus lo Fourt*), Le Près du Four de la Ville (*Lou Prats dau Fourt de la Villo*), Sous le Four de Ville (*Soubto Lo Four de Villo*), Le Four de Marie (*Lo Four de Mario*), Le Gabre (*Lo Gabro*), Le Gabre et Guilhonnet (*Lo Gabro et Guilhonnet*), La Canao dau Gabro, La Collo dau Gabro, Gabron, Gabron et Tuilière (*Gabron et Teulièro*), Gabron sous le Beal (*Gabron Soubto Beal*), Garonno, Gau de Charles, Gaudrado, Les Jardins Neufs (*Hors Nous*), Sous les Jardins Neufs (*Soubto lou Hors Nous*), Launoto, Lyron, La Maire (*La Maïro*), Malbosquet, Lo Molin, Nays, L'Olivier, Perdiguiero, Lou Perussier, La Peyro, Pincotron, La Pinedo, Plan de Bourg, La Plano de Rafel, Pontilhau, Le Puits (*Lou Pous*), Lou Pous de la Sanno , Lou Pous de Villo, Prats dau Pous de Villo, Les Prats Claus, Les Près Inférieurs (*Prats Soubteyrans*), Prats Soubteyrans et Burbate , Prats Soubteyrants et Prats Soubto Beal, Aux Puits (*Aulx Puy*), Puy subre et soubto Beal, Lo Puy et Pas de Torcat subre et soubto Beal, Le Puy de Foucou Amic, , Real de Ronflon, Regardets, Ricous, La Roguiero Les Salles (*Las Salos*), Las Salos soubto Beal, Las Salos et Prats de la Coumbo, San Andrieu, San Anthony, Prat de la Capello San Antony, San Bastian, Las Scaravatiers, La Suviero et La Suve, Las Veriganos, La Vernedo, La Vernede et La Vigno Blanco, Vertheil. Verteil et Sannot.

Si l'on reprend certains quartiers et leurs micro-quartiers nous pouvons former les macro-quartiers suivants :

La Vérignane et son micro quartier Autaret ne forment qu'un quartier : **La Vérignane.**

Sous la Ville (*Soubto Villo*) et Sous la Ville et Fontète (*Soubto Villo et Fonteto*) forment le

quartier de **Sous la Ville**.

Hors la Ville (*Foro Villo*) et Hors la Ville et Maison Neuve (*Foro Villo et Oustaou Nou*) forment le quartier de **Hors la Ville**.

Sur le Four (*Sur lo Fourt*), Sous le Four de la Villo (*Soubto lo Fourt de la Villo*), Le Pré du Four de Ville (*Lou Prat dau Fourt de Villo*) forment le quartier de **Sur le Four**.

Le Gabre (*Lo Gabro*), Le Gabre et Guilhonet (*Lo Gabro et Guilhonet*), L'Abreuvoir du Gabre (*La Canao dau Gabro*), La Colline du Gabre (*La Collo dau Gabro*), forment le quartier du **Gabre**.

Le Gabron (*Lou Gabron*), Gabron Sous Beal (*Gabron Soubto Beal*), Gabron et la Tuilière (*Gabron et la Teulièro*), forment le quartier du **Gabron**.

Le quartier de la Tuilière existait au cadastre de 1553.

Les Jardins Nouveaux (*Les Horts Nous*), Sous les Jardins Nouveaux (*Souto les Horts Nous*), Forment le quartier des **Jardins Nouveaux**.

Les Près Inférieurs, (*Als Prats Soubteyrans*), Les Près Inférieurs et Burbate (*Als prats Soubteyrans et Baurbato*), Les Prés Inférieurs et les Près Sous Beal (*Prats Soubteyrans et Prats Soubto Beal*) forment le quartier des **Près Inférieurs**.

Le Puits de la Ville (*Lou Pous de Villo*), Les Prés du Puits de Ville (*Prats dau Pous de Villo*) forment le quartier du **Puits de Ville**. Faut-il ajouter à ce quartier le quartier **du Puits** (*Lou Pous*) ?

Aux Puy (*Als Puy*), Aux Puy dessus et dessous le Beal (*Als Puy Subre et Soubto Beal*), Aux Puy et le Pas de Torcquat dessus et dessous le Beal (*Als Puy et pas de Torcquat Subre et Soubto Beal*), forment le quartier des **Puy**.

Le quartier des Puy de par sa situation ne peut avoir pour origine Puy, pogito, sommet, mais Puits. Dans le cadastre de 1553 il est écrit *Puiyes*.

Les Salles (als *Salos*), Les Salles Sous le Beal (*Salos Soubto Beal*), Les Salles et les Prés de la Combe (*Salos et Prats de la Coumbo*) forment le quartier des **Salles**.

Des recherches sur le terrain, sur le plan cadastral ainsi que dans les registres notariaux permettraient de situer les quartiers et tenté de former le terroir du Puget en 1585.

La noblesse, terres franches de tailles ou autres charges

En 1537 l'évêque de Fréjus, Léon des Ursins déclare, à la Chambre des maîtres rationaux, quatre terres et les droits d'albergues et de four sur Puget. Les quatre terres sont :

C'est la [...] dénombrement ques mest baillé par devant vous messires les présidents et mestres rationnaux de la chambre du Roy notre sire en ce pays et comte de Prouence révérand père en Dieu messire Lyon Ursin eslu évêque de Frejus seigneur et bon seigneur temporel des places terres et seigneuries et juridictions cy après mentionnés suivant y la forme teneur et commandement des lestres patantes requérant le tout estre reçu ensuite et enregistré en la chambre des comptes pour exécution des droits du seigneur que ...

Premièrement une terre appelée l'Isle confrontant avec le fleuve d'Argens d'une part et de l'autre le béal du moulin.

Item une terre appelée les Condamines confrontant avec le fleuve d'Argens d'une part et l'autre les terres du Chapitre de Fréjus.

Item une terre, Al Pous de Roc, confrontant avecque le béal du moulin et avecque la terre du Commandeur de Roquebrune.

Item les moulins avec une possession contiguë devant les moulins.

Item les droits d'albergues et de fours.

Et a la fin dudit dénombrement et la requeste suivante requeste a messeigneurs de la chambre des comptes : sera bon plaisir de vos begnines graces recevoir ce denombrement que par devant vous mest et baille reverend père en Dieu messire Lyon Ursins eslu evesque de Fejus en execution des lestres royaux et faire bien signe Jean Baptiste de Massan.....

Au dénombrement fait au nom de la communauté le 11 août 1683 par Honoré Baresté, marchand, premier consul du lieu. Il énonce : *Il ya un mollin à deux pierres [...]. appartenant au sieur Mouttet ou la Demoiselle sa femme, de Draguignan, lesquels possèdent aussy autour dudit moullin une terre d'environ une charge franche de taille [...] et finalement [...] dict que ledit seigneur évêque de Fréjus, en la dicte qualité d'évêque et seigneur dudit Puget possède audit terroir du Puget, dans la plaine et meilleur fonds d'icelui deux grandes pièces de terres labourables et preds dite l'une l'Isle et l'autre la Condamine, se joignant ensemble de la contenance d'environ 180 charges en semence et un pred au quartier de Gaudrade de trois journées d'hommes à faucher, le tout noblement et franc de charges . Il y a une vicairie avec curé qui possède une maison cadastralle dans le lieu et une cave séparée, un petit jardin au dessus du village contenant deux picotins bled et semence, plus une pièce appelée le Tamarice, d'environ six sétiers une autre terre au cartier de Garillan dessus et dessous le méat du moulin d'environ quatre sétiers et une autre au cartier des escaravatiers d'environ trois sestiers, le tout francs de tailles et autres charges. Messieurs de la religion de Malte possèdent audit terroir une terre divisée en trois parties au cartier dit des Crouix d'environ cinq charges de labourage et quatre journées de preds avec la même franchise de tailles. Le sieur Antelme de Fréjus, prieur du prioré Saint Come possède dans le même terroir une terre au cartier de Verseil d'environ trois charges en semence franche de taille. Le sieur sacristain de l'église cathédrale dudit Fréjus, prieur prébendé audit Puget possède aussy au même cartier du Verseil, et près de la rivière, une terre d'environ quatre charges en semence et le Chapitre dudit Fréjus possède pareillement audit cartier, une terre en deux parts, d'environ trois charges en semence, aussy avec la même franchise de taille.*

Dans les confronts du cadastre de 1585 on relève les terres non cadastrées suivantes :

Pour la vicairie (*Vicario*) : une terre à la Suvière, trois terres aux Prats Soubteyrans, deux terres aux Puys.

Pour M. de Roquebrune (*Mr de Rocobruno*) : une terre au Gau de Charles.

Pour le prieuré (*Lou Prioulat*) (du Puget ?) : un hostel.

Pour le prieuré de Palaison (*Prioulat de Palaion*) : une terre au Plan de Bourg.

Pour le chapitre de Fréjus (*Lou Capitou*) : trois terres aux Verteil, une terre à la Garonne, six terres à Gaudrade, une terre aux Clapiers, une terre au Perussier.

Pour la chapelle de Laudone (*La Capelo de Laudono*) (de Roquebrune) : deux Terres au Gau de Charles.

Pour la sacristie (*Sacritio*) : une terre aux Clapiers, une terre au Verteil.

Pour le terroir de Palaison (*Terro de Palaion*) : cinq terres à Canavère, une terre à Autaret (La Vérignane).

Pour monseigneur l'évêque de Fréjus : La Condamine du Verteil.

Pour Mr le commandeur (de Comps) : Une terre au Plan de Bourg, une terre au Gau de Charles.

Pour Saint-Louis (La confrérie de Saint-Louis ?) : deux terres au Verteil, une terre au Naïs, deux terre à la Garone.

Pour Madame de Callian : Deux terres au Verteil, Deux terres aux Salles, Une terre à la Garone.

Pour Monsieur Bermondy : Une terre à Burbate sous le Beal, Une terre aux Scaravatiers, une terre à la Garone, Une terre aux Puys.

Pour la Ville (*La Villo*) : L'Hôtel de Ville (*Hostal de la Villo*), une Terre au Gabre, deux terre à Plan de Bourg, une terre à Gaudrade.

Les Terres Gastes de Puget (*Terro Gasto dau Puget*) : à Autaret (La Vérignane), à la Suvière, à la Colle du Gabre (*La Colo dau Gabro*), à la Vérignane, au Camp de Vidal, les terres gastes entourant la terre d'Antoine Isnard à la Plaine de Rafel.

Rues, places et chemins, rivières et ruisseaux

Les propriétés annoncent quelquefois le nom d'une rue, d'une place ou d'un chemin.

Le terme *carriero*, désigne indifféremment une rue du village ou un chemin. Si les rues du village sont dénommées, *carriero* : *La carriero daut et dabas, la carriero dau portal, la carriero anant au Barry, la grand carriero*, il n'en est pas de même pour les chemins qui sont indifféremment dénommés, *camiy* (chemin) ou *carriero* (rue) : *La carriero anant à burbate, la carriero dau vertheil, la carriero dau gabro, la carriero das Laudono (chapelle de Laudone), la carriero dau plan, lou camy ou lou grand camy da Bagnouls (Bagnols), lou grand camy das Fréjus, lou camy das Callas*, etc. Dans l'énumération nous avons aussi des traverses, *la traverso dau fort, la traverso dau pous de villo, la traverso de San Andrieu, la traverso anant a San Bastian*. Nous avons aussi *Lieussa*, qui semble être un petit chemin reliant deux lieux du même quartier : *lieussa das horts, lieussa dau gabro, lieussa de la vernedo, lieussa de la vignos*.

Dans le village il est cité la *plasso dau paty et lou portal*.

Les ruisseaux ou réals qui jalonnent le terroir sont : *Lo Gabron, La vernedo, la garonno, lou valat de San Andrieu, lou real de canavero, lou real dou gabron, lou real de ronflon*, ainsi que le fleuve Argens dénommé *la ribière* (rivière) ou *argens*, et le canal *lou beal dau molin* (le beal des moulins).

Les possédants

Le livre terrier se compose de trois parties : les propriétaires résidents à Puget, les forains de Roquebrune-sur-Argens et les forains de Fréjus.

Soit 114 Pugétois, 34 Roquebrunois, et 73 Fréjussiens sur 221 possédants que comprend le cadastre.

688 propriétés se partagent en 498 soit 72,51% pour les Pugétois, 53 soit 7,54 pour les Roquebrunois et 137 soit 19,95 pour les Fréjussiens.

50 833 florins se partagent en 27 664 florins soit 54,42% pour les Pugétois, 8 006 florins soit 15,75% pour les Roquebrunois et 15 163 florins soit 29,83 pour les Fréjussiens.

Localités	Possédants	%	Propriétés	%	Valeurs Cadastrales	%
PUGET	114	51,58	498	72,51	27 664	54,42
ROQUEBRUNE	34	15,38	53	7,54	8 006	15,75
FRÉJUS	73	33,04	137	19,95	15 163	29,83
TOTAL	221	100,00	688	100,00	50 833	100,00

La répartition des parcelles au cadastre

Alors qu'à Puget vingt-quatre propriétaires ne possèdent qu'une parcelle, ce sont vingt-deux forains de Roquebrune et quarante-cinq de Fréjus qui n'en possèdent qu'une. À Puget un seul propriétaire, Jehan Paul Mege, possède vingt-cinq parcelles, alors que vingt et une parcelles

appartiennent à Jehan Françes Matanet.

Nombre Parcelles	PUGET		ROQUEBRUNE		FRÉJUS		TOTAL
1	24	24	22	22	45	45	91
2	22	44	7	14	20	40	98
3	16	48	3	9	3	9	66
4	17	68	2	8	1	4	80
5	8	40					40
6	7	42					42
7	2	14					14
8	2						16
9	5	45			3	27	72
10	5	50					50
12					1	12	12
13	2	26					26
17	1	17					17
18	1	18					18
21	1	21					21
25	1	25					25
TOTAL		498		53		137	688

Les biens composant le cadastre de Puget

Deux types de propriétés y sont inscrites : les bâties et les non bâties.

Il est à noter que si pour les propriétés bâties aucune surface n'est donnée, pour les propriétés non bâties dont la surface n'est pas donnée nous avons ajouté le signe N.C. pour les différencier.

Propriétés bâties :

TABLEAU DU BATIT				
BATIT	PUGET	ROQUEBRUNE	FRÉJUS	TOTAL
Meson	1			1
Daut de Meson	4			4
Dabas de Meson	5			5
Salo de Meson	2			2
Davant et Dernier de Meson	1			1
Cambro de Meson	1			1
Dabas d'uno Cambro	1			1
Hostal	54		1	55
Mitat d'Hostal	4			4
Mitat Salo d'Hostal	1			1
Darnier d'Hostal		1		1
Establo	22			22
Mitat d'Establo	1			1
Casal	21		1	22
Mitat de Casal	1		1	2
Bastido	1			1

Jas	3		4	7
Mitat de Jas			1	1
Boal	3			3
Crotto	1			1
Mitat de Lueguo	1			1
Calier de Meson (Escalier ?)	2			2
Cortiol	6		2	8
TOTAL				178

Les 178 propriétés bâties du cadastre sont des biens fiscaux. Si l'on peut concevoir que les quatre bas de maisons (*Dabas de Meson*) et les cinq hauts de maisons (*Daut de Meson*) peuvent former deux maisons, que faire du cinquième bas de maison (*Dabas de Meson*) ? Pourquoi un devant et derrière de maison (*Davant et Darnier de Meson*) sur la même cote ? Où prendre la chambre de maison (*Camro de Meson*) et le bas de chambre (*Dabas de Cambro*) ? Si l'on a cinquante-cinq demeures (*Hostal*) où sont passées l'autre moitié de demeure (*Mitat d'Hostal*) et l'autre moitié de la salle de demeure (*Mitat de Salo d'Hostal*), ainsi que le devant de demeure dont nous n'avons que le derrière (*Darnier d'Hostal*) ? De même où sont les autres demi-étages (*Establo*), mesures (*Casals*), jas, et le demi-emplacement ruiné (*Mitat de Lueguo*). Si les termes *meson* et *hostal* ou *austau* signifient respectivement maison et demeure, pourquoi cette différenciation, est-ce une différence qualitative ou une première immixtion du français dans la langue provençale ? Si la différence est qualitative on pourrait penser que la majorité des Pugétois sont des nantis, ce qui est complètement faux ; elle est donc plutôt due à l'immixtion du français.

Que veut dire le terme *Calier de Meson* ; est-ce un escalier ?

Toutes ces questions ne pourraient recevoir une réponse qu'en cherchant dans les registres notariaux et en établissant une comparaison avec les différents cadastres.

Propriétés non bâties :

TITRES	PUGET		ROQUEBRUNE		FRÉJUS		TOTAL
Terro	206	211	42	42	105	105	358
Terro N.C.	4						
Pan de Terro	1						
Messuguièro	30	38	1	3	3	4	45
Messuguièro N.C.	8		2		1		
Vigno	93	100	6	6	29	30	136
Vigno N.C.	3				1		
Pan de Vigno	1						
Armas de Vigno	3						
Partie de Vigno	1						
Flagno	12	17			3	4	21
Filagno N.C.	5				1		
Plantier	1	2	1	1			3
Plantier N.C.	1						
Hort	3	47					47
Hort N.C.	40+2						
Horton N.C.	1/2						
	3						

Colet	9	21			1	7	30
Colet N.C.	12		2	2	6		
Jardin N.C.	11	11					11
Prat	26	31	12	12	19	20	63
Prat N.C.	4				1		
Pan de Prat	1						
Camp	18+2	20			5	6	26
Camp N.C.	1/2				1		
	1						
Canabier N.C.	2	2					2
Safranier N.C.	3	3					3
Feray N.C.	1	1					1
Hiero N.C.	1	1					1
Relarguier N.C.	1	1					1
Jonquiero	1	1			2	2	3
Issard N.C.	2	2					2
Hiero	1	1					1
TOTAL		506		66		178	750

Les trois cent cinquante-huit terres sont certainement des terres de labours.

Où est la deuxième partie de vignes ? Les filagnes (*Filagnos*) sont-elles des plantiers de moins de trois ans ? Quelle peut être la superficie de la cannaie (*Canabier*), de la safranière (*Safranier*), du lieu de repos pour les troupeaux (*Relarguier*), de la jonchère (*Jonquière*), de l'essartage (*Issard*), de la ferrage (*Feray*) ?

Les deux demi-vergers (*Horts* ou *Orts*) forment une seule propriété, il en est de même pour les deux demi-champs (*Camps*).

Les vignes sont à peu près le tiers (133) des terres labourables (358). Les prés (63) sur lesquels on peut compter pour l'alimentation du bétail marquent bien l'importance que les ovins représentent pour la communauté de Puget. Il y a dans le terroir quarante-quatre (44) messugières soit un nombre assez important de terrains incultes. Puget est un important lieu de fabrication des balais utilisés pour l'entretien des routes ; ces balais étaient faits de cistes ou messugues. Si la terre gaste est citée aucun bois n'apparaît dans tout le cadastre.

Répartition des valeurs cadastrales

Valeurs cadastrales en Florins	PUGET	ROQUEBRUNE	FRÉJUS	TOTAL
1 à 50	27	8	22	57
51 à 100	24	4	16	44
101 à 200	21	6	18	45
201 à 300	12	2	3	17
301 à 400	10	7	3	20
401 à 500	7	3	3	13

501 à 600	2	4	1	7
601 à 700	2		2	4
701 à 800	1		1	2
801 à 1000	1		2	3
1001 à 1500	5		1	6
+ de 1500	2		1	3
TOTAL	114	34	73	221

Vingt-sept Pugétois, vingt-deux Fréjussiens et huit propriétaires roquebrunois sont cotés de 1 à 50 florins. A l'inverse seulement deux Pugétois et un Fréjussien possèdent une cote cadastrale de plus de mille cinq cents florins. Jehan Paul Mege 1 607 florins, et Jehan Frances Matanet 2 089 florins à Puget et 2 030 florins pour Marchion Raynard de Fréjus.

Pour cent quatorze cotes à Puget six propriétaires se partagent seize bœufs, six ânes, trois juments et un seul mulet pour la somme de cent cinquante-cinq florins.

Conclusion

Ce travail n'est que l'étude d'une partie du dépouillement du cadastre de 1585 de Puget. Il serait intéressant d'étudier la composition des familles pugétoises, les noms de familles ainsi que le rapport des surfaces constituant le terroir du lieu.

Une étude comparative du cadastre de 1585 avec celui de 1553 et ceux qui lui ont succédé serait à faire pour pouvoir suivre l'évolution des terres ainsi que des familles.

Cela sera le sujet d'un autre travail.

NOTES

-
- 1 Ils sont en si triste état qu'on ne peut en lire la date. Un inventaire partiel a été réalisé vers 1890 par l'archiviste Anthoine. Voir : Hainaut (D), *Inventaire sommaire des archives communales de Puget-sur-Argens antérieures à 1790*, tome 2, 2004, Instrument de recherche n° 2 de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région.
 - 2 *Ibid.* L'ouvrage reproduit la liste exhaustive de tous les propriétaires cités dans le cadastre CC 4 de 1553, établie par Jean Destelle.